

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

Le mois du Saint Rosaire

Conformément au décret apostolique du 20 août 1885, pendant tout le mois d'octobre et le premier novembre, on récitera chaque jour dans toutes les églises le chapelet et les litanies de la sainte Vierge, suivis d'une prière à saint Joseph, pendant ou après la messe ; ou bien l'après-midi avec bénédiction du Saint Sacrement.

Outre les indulgences déjà attachées à la récitation du chapelet et des litanies, le souverain Pontife accorde une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines aux fidèles qui assisteront à ces pieux exercices et y prieront selon ses intentions. Ceux qui sont légitimement empêchés d'y assister peuvent gagner les mêmes indulgences en récitant privément les mêmes prières aux mêmes intentions. Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, est accordée aux fidèles qui auront assisté au mois dix fois à ces exercices publics, ou qui légitimement empêchés, les auront faits en particulier.

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII

Aux Archevêques et Evêques d'Espagne, d'Italie et des Deux Amériques sur Christophe Colomb.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

(Suite et fin.)

Au reste, en dehors du mobile supérieur à tout motif humain, où aurait-il pu puiser la constance et le courage à supporter tout ce qu'il a dû endurer et souffrir jusqu'au bout ? c'est-à-dire les avis contraires des savants, les refus des princes, les terribles tempêtes de l'océan, les veilles assidues où il a plus d'une fois perdu l'usage de la vue. Ajoutez les combats avec les barbares, les

infidélités des amis et des compagnons, les conspirations criminelles, la trahison des envieux, les calomnies des détracteurs, et enfin les chaînes imposées à son innocence. Il eût nécessairement succombé à de si grandes peines s'il ne se fût soutenu par la conscience de la magnifique entreprise qu'il considérait comme devant être glorieuse au nom chrétien et salutaire à d'innombrables multitudes.

Les circonstances du temps prêtent une lumière merveilleuse à ce fait. Christophe Colomb a ouvert l'Amérique à l'époque où une grande tempête allait fondre sur l'Église. Autant donc que l'homme peut juger les voies de la Providence divine d'après l'issue des événements, c'est vraiment une prévoyance particulière de Dieu qui semble avoir fait naître cet homme, la gloire de la Ligurie, pour alléger les dommages qui menaçaient en Europe le nom catholique.

C'était assurément la tâche et l'œuvre de l'Église d'amener la race des Indiens aux institutions chrétiennes. Cette tâche, qui fut ébauchée dès le commencement, elle persista à s'y appliquer avec un perpétuel dévouement et elle la continue en s'avancant dans ces derniers temps jusqu'aux extrémités de la Patagonie. Cependant Christophe Colomb, assuré d'arriver le premier et d'assurer des voies à l'Évangile, et complètement absorbé par cette pensée, employa tous ses efforts dans ce but, n'entreprenant rien à peu près s'il n'avait la religion pour guide, la piété pour compagne. Nous rappelons des faits connus de tous, mais bien propres à montrer son esprit et son cœur. Sans doute, lorsque les Portugais, les Génois le forcèrent à partir sans avoir achevé son œuvre et qu'il se fut retiré en Espagne, derrière les murailles d'un couvent, il mûrit, avec le concours et les conseils d'un religieux disciple de Saint-François d'Assise, un grand projet de conquête qu'il avait médité.

Quand enfin, après sept années révolues il va retourner sur l'océan, son premier soin est de purifier son âme : il supplie la Reine du ciel de favoriser son entreprise et de diriger sa course, il ordonne de ne pas mettre à la voile avant d'avoir imploré le nom de la Très Sainte Trinité. Peu après, en haute mer, au milieu des fureurs des eaux, des cris des rameurs, il garde sa constante tranquillité d'âme, confiant en Dieu. Son but est démontré par les nouveaux noms qu'il a donnés aux nouvelles îles ; dès qu'il a abordé à l'une d'elles, il adore humblement le Dieu tout-puissant et n'en prend possession qu'au nom de Jésus-Christ. Quels que soient les bords auxquels il touche, il n'a rien de plus pressé que de planter sur le rivage l'image de la croix sainte ; le nom divin

du Rédempteur qu'il avait fait si souvent retentir en pleine mer au murmure des flots grondants, il l'apporte le premier à de nouvelles îles, et c'est pour cette raison qu'à Haïti il commence à bâtir en construisant une église et inaugure les solennités populaires par de pieuses cérémonies.

Voilà donc le but que se proposait et la conduite que tint Christophe Colomb dans des contrées d'une vaste étendue de côtes et de terres à reconnaître, inexplorées jusqu'à ce jour et incultes, et dont pourtant la civilisation, le nom et les richesses ont crû, par une marche rapide, jusqu'au point où nous les voyons. Dans tout cet événement, la grandeur de l'action, l'efficacité et la diversité des bienfaits qui en sont résultats invitent à glorifier l'homme, en lui accordant un souvenir de reconnaissance et en lui rendant toutes sortes d'honneurs ; mais avant tout il est nécessaire de reconnaître et de révéler très spécialement la volonté et les desseins de la Providence, à qui obéissait l'inventeur du nouveau continent et dont il était l'instrument conscient.

En conséquence, pour célébrer dignement et conformément à la vérité les fêtes en l'honneur de Christophe Colomb, la sainteté de la religion doit s'ajouter aux honneurs des solennités civiles. Jadis, à la première nouvelle du fait on rendit des actions de grâces publiques au Dieu immortel et très bon, sous la conduite du Pontife suprême ; Nous jugeons qu'il faut en agir de même aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de cet événement si heureux.

Aussi ordonnons-nous que le 12 octobre ou le dimanche suivant, si l'ordinaire du lieu en décide ainsi, dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, on célèbre, après l'office du jour, une messe solennelle de la *Très Sainte Trinité*. Pour les nations autres que celles qui sont énumérées ci-dessus, nous avons l'espoir que, grâce à l'initiative des évêques, les mêmes solennités auront lieu, car il convient que tous célèbrent pieusement et avec reconnaissance ce qui a profité à tous.

En gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, nous accordons très affectueusement en Dieu, à vous, vénérables Frères, à votre clergé et à vos peuples la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 16 juillet de l'année 1892, la quinzième de Notre Pontificat,

LÉON XIII, Pape.

Ordinations

S. G. Mgr Bégin a fait, le 15 et le 18 septembre, les ordinations suivantes :

Tonsurés : — MM. Lapointe, Saint-Jean, N. B., M. J. A. Lepage, L. Gosselin, J. C. St-Amant, N. Pouliot, J. A. Foulon, C. O. Savard, O. G. Carrier, J. R. E. Grandbois, J. J. Blais, J. C. Giroux, C. F. Dupont, J. E. Roy, J. H. Roger, E. Gaumont, L. F. P. Côté, J. E. Fournier, de Québec, W. Clavet et J. E. Derome, Saint-Boniface.

Minors : — MM. A. J. McDougall, R. A. McDonald, Charlotte-town; L. N. Fiset, J. P. A. Lacasse, L. Picher, E. Houde, J. C. Roy, Québec.

Sous-diacres : — MM. H. Dorion, E. Paquet, J. Veilloux, A. Paré, Ph. Fillion, P. Leclerc, J. Thibaudau, J. B. Paradis, O. Plante, O. Dupuis, du diocèse de Québec.

Prêtre : — M. D. Chénard, diocèse de Québec.

Prière à saint Ignace de Loyola contre le choléra (1)

O glorieux patriarche, saint Ignace, nous vous supplions humblement de nous obtenir de Dieu, avant tout, la délivrance du plus grand des maux, qui est le péché, et ensuite, de la funeste épidémie du choléra, l'un des nombreux fléaux par lesquels le Seigneur châtie les péchés des peuples.

Puisse votre exemple allumer dans nos cœurs un vif désir de procurer de toutes nos forces la plus grande gloire de Dieu et le salut du prochain ! Enfin, obtenez-nous du cœur très aimant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la grâce qui couronne toutes les autres, la persévérance finale et l'éternelle béatitude. Ainsi soit-il.

200 jours d'indulgence ; Léon XIII, 5 février, 1885.

Imprimatur † James Aug. Healy, Ev. de Portland.

A travers les Journaux

On lit dans l'*Etendard* :

« L'étranger se demandera après avoir lu nos journaux de ces derniers temps, ce qu'on ne reproche pas aux prêtres de notre pays ?

« La fermeté comme la mollesse, la sévérité non moins que l'indulgence, l'énergie aussi bien que la faiblesse, tout leur est imputé

(1) Le R. P. Désy a fait imprimer cette prière que l'on peut se procurer chez tous les libraires de Québec.

à faute et le zèle ne déplaît pas moins que le manque d'action,—suivant les circonstances et selon le tempérament de nos réformateurs, qui prennent leurs désirs et leurs besoins pour cible des œuvres sacerdotales.

« Comprend-on, après cet exemple, que le journal n'est pas l'endroit où se jugent ces matières, et qu'il n'a pas mission de s'ériger en tribunal pour prononcer sur le mérite ou le démérite des Oints du Seigneur ?

« De plus, toutes ces critiques et ces récriminations sont du plus pernicieux effet.

« Elles ont pour résultat inévitable d'affaiblir la foi et de faire disparaître le respect,—cette chose si nécessaire pour le bonheur de la société même civile,—de nos populations pour le prêtre. Elles accoutument les fidèles à ne plus se fier aux enseignements de leur curé, à mépriser ses avis et à lui supposer toutes sortes de motifs plus ou moins avouables.

« Nous ne voulons pas nous arrêter à considérer ce qu'il peut y avoir de plus ou moins fondé,—plutôt moins que plus,—dans ces griefs contre le clergé.

« Nous disons simplement que ce n'est pas le lieu ni le temps d'écrire de pareilles choses. »

Après avoir fait cette citation, nous nous reprocherions de ne pas ajouter qu'il y a eu, parmi nos journaux, de nobles exceptions que le clergé canadien n'a pas manqué de remarquer, sans en être surpris, et dont il gardera souvenance.

La réforme de l'instruction publique

« Aujourd'hui, le grand obstacle au progrès de l'instruction dans notre province est le Conseil de l'Instruction publique, qui ne laisse pas à l'élément laïque, tant par la composition du personnel que par son excès de conservatisme des méthodes surannées d'instruction et leur manque d'uniformité, la part d'influence qu'il a droit d'exercer. »

Ce compliment à l'adresse de notre évêché vient du *Moniteur du Commerce*.

Il nous semble pourtant que l'élément laïque a la part d'influence qu'il a droit d'exercer. En effet, il compte dans le Conseil autant de représentants que l'élément ecclésiastique ; le président est un laïque qui, au cas d'égalité de voix, a vote prépondérant ; tous les membres sont égaux devant la loi, jouissent de la même somme de liberté, et ont les mêmes moyens à leur disposition pour

faire prévaloir leur manière de voir. Si l'un des éléments est dans une position moins avantageuse, évidemment ce n'est pas l'élément laïque, qui n'a qu'à s'unir pour mener la barque à sa guise; et prévenir tout excès de *conservatisme*.

Ceux qui sont progressistes dans le bon sens du mot, ne redoutent pas la présence de l'épiscopat dans le Conseil de l'Instruction publique; mais désirent au contraire lui voir occuper une place plus large, et quoiqu'on en dise, ils sont encore l'opinion publique.

« En fait d'enseignement dit encore le *Moniteur*, jusqu'à il y a vingt ans ou à peu près, le clergé a fait ses preuves, c'est vrai; mais depuis vingt ans ou à peu près, tout le temps qu'il n'a pas consacré à ses devoirs d'état, il l'a employé tantôt à activer des chamailleries intestines et à affaiblir la discipline si nécessaire à l'apostolat, tantôt à exciter des luttes entre diverses communautés régulières pour maintenir ou augmenter, à celle-ci ou à celle-là, selon le vent sympathique du moment, sa somme d'influence ou de richesse. »

On veut bien concéder que, jusqu'à il y a vingt ans ou à peu près, le clergé a fait ses preuves en matière d'enseignement. Cette note, méritée pendant une période de temps aussi longue, comme on l'admet, est un fait dont il n'est pas besoin de faire remarquer l'importance. De même, depuis vingt ans, n'en déplaît à ceux qui disent le contraire, le clergé n'a pas cessé de faire ses preuves. Les divisions, auxquelles, d'ailleurs, nombre de laïques ne sont pas restés étrangers, et au sujet desquelles on fait jouer à tout le clergé un rôle que l'histoire ne ratifiera pas, ne l'ont nullement empêché de se dévouer à la cause de l'éducation, qui est surtout un devoir d'état pour les prêtres de nos collèges.

« Depuis vingt ans, le clergé n'a rien fait pour généraliser et augmenter sensiblement l'instruction parmi le peuple. »

Au contraire, c'est de cette époque que datent les principales réformes opérées par nos collèges, surtout sous le rapport matériel. Nous en appelons au témoignage des directeurs de nos maisons d'éducation. C'est à cette époque, que les couvents, les écoles commerciales, etc., grâce au dévouement de nos curés, se sont multipliés dans une juste proportion.

« Il a bâti de beaux séminaires, de beaux collèges, de beaux couvents; mais en fin de compte qui donc a payé ces beaux édifices? Le peuple. Et qu'a-t-il reçu en retour? »

« Fort peu depuis vingt ans! »

Il a bâti de beaux édifices, c'est-à-dire confortables, quand la chose a été jugée nécessaire, et il a bien fait. Si le clergé eût

reculé devant cette tâche, les mêmes individus lui en feraient un crime. A leurs yeux le clergé est coupable lorsqu'il agit et coupable également lorsqu'il n'agit pas. On ne touche ce point, du reste, que pour arriver à plaindre le pauvre peuple qui, dit-on, en fin de compte, a payé tout cela.

Non, mille fois non, le peuple n'a pas payé tout cela ! Dans certains cas, le peuple peut avoir été invité à donner librement son offrande ; mais les collèges, les séminaires et les couvents de notre pays en général, ont été bâtis autrement qu'avec l'argent du peuple, qui du reste, a largement bénéficié de toutes nos institutions, et cent fois plus qu'il n'a déboursé.

« Mais procédons par ordre.

« Nos séminaires nous ont-ils fourni les apôtres dont nous avons besoin. Ils nous ont donné des gens d'une haute moralité sans exception ; mais des prédicateurs, on n'en voit guère ; mais des vrais professeurs de théologie, fort peu, *rari nantes* ! Mais en revanche beaucoup de jeunes ecclésiastiques aux allures suffisantes qui nous font grandement regretter le bon curé d'antan, le bon patriote et le père de la paroisse ! »

Ils ont dû fournir les apôtres dont nous avons besoin, puisque vous avez dit vous-même en commençant : « que vous ne connaissiez pas au monde de clergé qui puisse lui être comparé sous le rapport du zèle et du désintéressement, » et que vous ajoutez dans ce dernier paragraphe que les membres du clergé sont gens d'une haute moralité. Avec la science suffisante et la vertu que vous ne leur contestez pas pour aujourd'hui, que leur faut-il donc en sus pour être des apôtres ?

« Mais des prédicateurs on n'en voit guère ; mais des vrais professeurs de théologie, fort peu » ! Pour ce qui est des prédicateurs, nous nous contenterons de citer l'appréciation indirecte du premier de nos poètes, l'infortuné Crémazie. Dans une lettre du 26 août 1876, datée de Bordeaux, il écrivait : « A l'exception d'un dominicain que j'ai entendu à Notre-Dame pendant le carême, les prédicateurs de Bordeaux ne sont pas au-dessus de la moyenne. Ils ne sont pas, pour le fond et pour la forme, supérieurs aux nôtres, mais ils font plus d'effet sur la masse, avec leurs voix tonnantes et leurs gestes méridionaux. » Il y avait déjà quinze ans, à cette époque, que M. Crémazie avait quitté son pays. Après tout, ce témoignage n'est pas si défavorable à notre clergé. Il vaut bien celui qu'il portait sur nos orateurs canadiens, dans une lettre du 25 février 1868, datée de Paris : « Nos pauvres orateurs canadiens, même les meilleurs, quand ils improvisent, ont des tâtonnements,

des *eh* et des *heu* qui les aident à trouver leurs phrases.» Si on veut parler des *grands prédicateurs* qui ont contribué à la perte de la foi en certains pays de l'Europe, que le Ciel nous en préserve à jamais ! Le *Moniteur* regrette le bon curé d'antan, pendant que le *Canadien* ne veut plus s'attacher qu'au prêtre émancipé. Comment donc contenter ces gens-là ?

« Le clergé veut-il contrôler l'enseignement du droit et de la médecine ? Mais qui donc dans ses rangs va-t-il prendre comme professeurs ?

« Veut-il contrôler l'enseignement des arts mécaniques ? Mais où sont les ingénieurs civils, les mécaniciens et les chimistes dans ses rangs ?

« Et la science du commerce, de la finance, etc., etc., ??

« Pourtant c'est justement à contrôler tout cela que vise le clergé, et c'est là qu'est son grand péché. »

Qu'il suffise ici de rappeler à notre *laïciseur*, que *contrôler* et *professer* sont deux choses qui diffèrent complètement. D'ailleurs le *Matin* a très bien répondu à ce point, il n'y a pas longtemps.

C'est le droit et le devoir de l'Eglise de contrôler toutes les branches de l'enseignement, mais elle n'a jamais prétendu que les professeurs devaient être des ecclésiastiques.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Sherbrooke

M. J. E. Gosselin est transféré de la cure de Stoke Centre au vicariat de Coaticook ; M. E.-A. Martel, du vicariat de Cookshire à la cure de Stike Centre ; M. W. Carrier est nommé curé de Garthby, en remplacement de M. J.-A. Gignac ; M. L.-A. Lavallée au vicariat de Cookshire ; M. L. Castonguay, à celui de Magog ; M. Dodier au vicariat de St-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

La Mort de Christophe Colomb

Dans le splendide ouvrage que Mgr Ricard vient de consacrer à la vie de Christophe Colomb, il raconte, en ces quelques lignes émues, la mort du grand amiral :

« A Valladolid, dans une pauvre chambre d'auberge, aux murs nus et sans'autre ornement que les chaînes avec lesquelles le grand homme fut un jour lié, comme un dangereux malfaiteur, tout seul, oublié des grands et du peuple, Christophe Colomb se mourait.

« Quand il vit venir la mort, il la regarda en face et lui sourit.

« Il manda auprès de sa couche funèbre ses deux fils, ses officiers restés fidèles à l'infortune et quelques Pères Franciscains.

« Leur montrant d'une main défaillante les chaînes qu'il regardait comme le gage le plus précieux des miséricordes du divin Crucifié à l'égard de son fidèle disciple, il commanda qu'elles fussent ensevelies avec lui dans le tombeau.

« La nuit descendait lentement ; l'aube du jour de l'Ascension allait poindre, et le mourant regardait avec une fixité significative la porte de cette misérable chambre d'hôtellerie. Elle s'ouvrit enfin, livrant une dernière fois passage à la divine Eucharistie, que lui apportait le pieux enfant du séraphin d'Assise.

« Quand il eut communiqué et savouré doucement la présence de Jésus-Hostie et Viatique dans sa mâle poitrine de héros, il demanda et reçut avec componction les onctions suprêmes ; puis il entra dans le silence du serviteur qui attend son maître.

« Enfin, son regard s'illumina. Il venait d'entendre le pas du libérateur : « Seigneur, dit il avec un accent profond, je remets mon âme entre vos mains ! »

« Ayant dit cela, il rendit son dernier soupir.

« C'était le 20 mai 1506, saint jour de l'Ascension, à midi ! »

A propos d'empêchements de Mariage

L'empêchement de mariage entre parents, *jusqu'au quatrième degré inclusivement*, signifie que l'on ne peut se marier *validement* avec une personne qui nous est parente jusqu'à ce degré, sans une dispense que le supérieur ecclésiastique n'accorde que pour des raisons jugées suffisantes.

Par conséquent, un mariage entre parents, dans les degrés prohibés, et sans dispense, ne vaut rien aux yeux de l'Eglise et de la loi. Les bons chrétiens s'empressent de se mettre en règle, s'il se découvre quelque empêchement qui rende leur mariage nul ; et ceux qui refusent de le faire, en connaissance de cause, vivent dans un honteux concubinage, et par là même dans l'état habituel du péché mortel.

Pour connaître la doctrine de l'Eglise sur ce point, il n'est point nécessaire d'avoir dans sa bibliothèque les ouvrages des grands théologiens, il suffit d'ouvrir le *Petit Catéchisme Provincial*, à la page 50.

 L'habitant Canadien

On lit dans le journal des *Noces d'Or* :

« Dans la procession que la société Saint-Jean-Baptiste organise, au jour de la fête nationale, les enfants de la Nouvelle France y trouvent leur place et les chars allégoriques y représentent tous les intérêts et toutes les aspirations.

« Peut-être même dépasse-t-on le but dans certains cas. Je n'aime pas, par exemple, qu'on représente le cultivateur canadien sous les traits d'un cavalier mal monté, portant bottes *sauvages*, ceinture fléchée et tuque du pays, soufflant au passant ses bouffées de tabac canadien et grimaçant comme un homme soumis à la torture. Les cirques ont leurs bouffons, qu'ils en gardent le monopole. Dans les rangs de la société Saint-Jean-Baptiste la mascarade ne serait être admise, et on ne doit pas offrir à la pitié des nôtres et à la risée des autres nationalités cette grande et belle figure de *l'habitant canadien*, ce roi incontesté du sol.

La remarque de M. Landry n'a que trop sa raison d'être; et cette bouffonnerie devrait avoir fait son temps.

 Epis d'or

« Que penses-tu de la danse ? » demandait au démon le saint curé d'Ars. — « J'entoure une danse comme un mur entoure un jardin, » répondit le démon.

Perdre son temps, c'est perdre beaucoup; mais perdre courage, c'est perdre tout.

Les têtes vides s'élèvent comme les ballons, portées par ce gaz subtil qui s'appelle la vanité, les plus légères montent le plus haut. (A. le Pas.)

 MYSTÈRES TALMUDIQUES

(Suite)

 Le Bienheureux Albert

On célèbre son martyre au diocèse de Lucens.

Le 25 mars 1198, l'enfant jouait dans la campagne: son père travaillait aux champs. Deux juifs, Aaron Gromek et Isaac Chaitschyek, son gendre, l'ontlèvent et le cachent dans un cellier. Quatre jours avant la fête de Pâques, les principaux juifs se réunissent dans la nuit, conduisent l'enfant dans une caverne secrète, lui passent une corde au cou, l'étranglent, lui crèvent les paupières. Deux juifs, Salomon et Moïse, lui font chacun une profonde blessure

au côté gauche et au côté droit, lui coupent l'artère carotide. Isaac lui ouvre les veines des pieds et des bras : tous *recueillent avec soin le sang* coulant de toutes les parties du corps de l'innocente victime et se le partagent.

Un oïseleur retrouve le corps inanimé dans les broussailles d'un étang. Une femme, qui avait nourri l'enfant prisonnier, trahit le secret des juifs homicides qui avouent et déclarent *que le sang leur servait pour leur cène, qu'ils en versaient dans le vin et dans la pâte des azymes* (1).

En 1244, à Londres, un enfant chrétien, pris par les juifs, est livré aux plus cruels tourments. Le corps de l'enfant martyr était vénéré dans l'église Saint-Paul de Londres, avant la réforme en Angleterre. (2)

* * *

En 1255, aux environs de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, les juifs de Lincoln volent un enfant de 8 ans, nommé Hugues, convoquent les juifs du royaume, condamnent l'enfant devant un simulacre de tribunal ; on le soufflette, on le flagelle, on le couronne d'épines, on l'attache à une croix, on lui perce le cœur d'une lance. Les juifs avouèrent le crime, 18 furent condamnés à mort, et les chanoines de Lincoln recueillirent les reliques de l'enfant martyr qui est honoré le 27 juin.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu aux SS. Anges, le 3 ; à Saint-Philippe, le 5 ; à Saint-Samuel, le 7 ; à Saint-Philémon, le 8.—MM. les abbés J.-A.-H. Gignac, curé de Garthby, et J. Gignac, professeur au séminaire de Québec, partent prochainement pour Rome, afin de compléter leurs études théologiques. Après avoir pris leurs degrés en théologie, ils passeront probablement un an à Paris, pour y étudier les lettres. Nos vœux les accompagnent.—Le rédacteur actuel du *Canadien*, M. I. Tarte, a fait cession de ses biens, d'après les journaux. Son passif serait de 31,800 piastres, et son actif de 16,800.—M. l'abbé A. Bernier, ancien curé de Lotbinière, s'est fixé définitivement à Fraserville.—Nos collègues classiques, en général, n'ont jamais eu autant d'élèves que cette année, malgré tout le mal qu'en disent certains journaux, pour le plus grand bien de la religion et de la patrie.—La paroisse de Portneuf a présenté une bourse à M. l'abbé Turcotte qui, après un

(1) *Bollandistes*, 20 avril.

(2) *Baronius*.

séjour de huit ans comme vicaire, vient d'être appelé à la nouvelle cure de Saint-Benoit-Labro.

Manitoba.—La pierre angulaire de l'école publique de Virden, Manitoba, a été posée suivant le *rite maçonnique*, par le Principal de l'école Normale de Winnipeg. Un grand nombre de franc-maçons assistaient à cette cérémonie à laquelle le gouvernement Greenway étaient représenté par le ministre de l'instruction publique. Ce fait démontre, une fois de plus, ce qu'il faut penser des *écoles neutres*, si chères à la maçonnerie, et d'un gouvernement qui n'est que son valet.

Etats-Unis.—L'évêque de Covington vient d'adresser à ses diocésains une magnifique lettre pastorale, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.—Mgr Satolli viendra prochainement aux Etats-Unis, en qualité délégué apostolique. On dit qu'il visitera tous les diocèses, afin de voir par ses yeux.

Rome.—Le Saint Père a nommé Mgr Augustin Ciasca archevêque titulaire de Larisse, coadjuteur de Mgr Persico, dans sa charge de secrétaire de la S. C. de la Propagande.

Les délégués de toutes les trappes se réuniront à Rome le 1er octobre prochain, dans une grande salle du séminaire français, pour y tenir une sorte de congrès.

Jusqu'à présent, les trappistes de chaque pays étaient indépendants et régis par un supérieur général de leur nation. Ils veulent changer cela aujourd'hui, et essayer de donner à toutes ces trappes une direction unique en nommant un général qui aura la direction de l'ordre tout entier.

France.—L'Œuvre de la Sainte Enfance, fondée par Mgr Forbin-Janson, va célébrer, en 1893, son cinquantième anniversaire. Depuis son origine elle a recueilli 82 millions 600,000 francs et procuré le baptême à 12,000 enfants.—On annonce le décès de M. l'abbé Bacuel, directeur au Séminaire Saint Sulpice de Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de valeur.

Allemagne.—Les principales questions traitées au congrès annuel des catholiques allemands, étaient : le rappel des ordres religieux et notamment des Jésuites, le projet de loi scolaire, le manque d'églises à Berlin, et la situation faite au Pape à Rome. Le congrès a duré cinq jours.

Angleterre.—S. E. le cardinal Ed. Howard est décédé à l'âge de 63 ans. Il avait été créé cardinal en mars 1877.